Image not found or type unknown

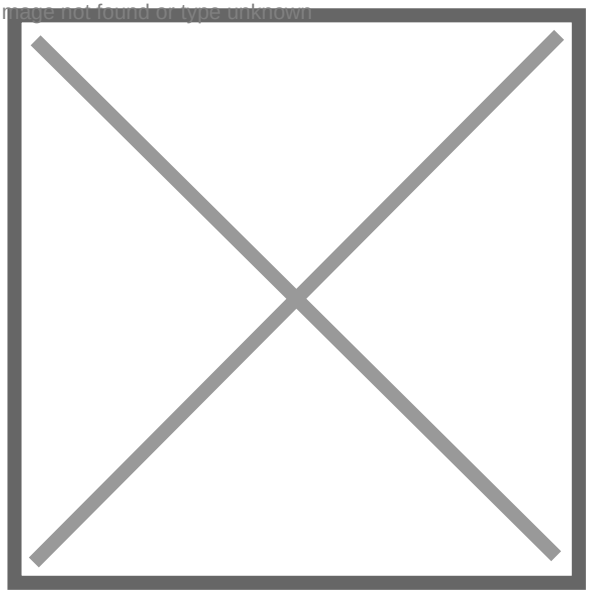

Prime de précarité ou pas?

Par **sarah**, le **22/07/2011** à **19:15**

Bonjour,

Alors voilà je suis en CDD depuis le 14/06/2011 et ce jusqu'au 13/08/2011.Aujourd'hui mon employeur m'a proposé de renouveller mon cdd mais je ne souhaite pas le faire.
Est ce que je percevrai quand même ma prime de précarité sachant que je ne crois pas que mon cdd est à renouvellement automatique.Il est écrit dans mon contrat :

"Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée en vue d'aider la société à faire face à un accroissement temporaire de travail lié à la campagne de soldes"

"Celui ci pourra être renouvellé,un avenant fixant les conditions de renouvellement sera alors proposé dans la semaine précedent les termes du présent contrat"

"A terme du présent contrat vous percevrez une indemnité de précarité sauf dans le cas d'une proposition de cdi" (cela répond un peu à ma question mais je veux être certaine.)

D'avance merci.

Par **jenaimepaslacensure**, le **23/07/2011** à **11:23**

Bonjour,

Vous avez droit à la prime de précarité même après avoir réfusé le renouvellement du contrat

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés